

# Business Check

## Un outil d'autodiagnostic au service de toutes les PME

Quels sont les points forts et les faiblesses de votre entreprise ? Tout dirigeant de PME souhaiterait pouvoir répondre à cette question dans les meilleurs délais. Le ministère de l'Economie a lancé, au mois de juillet dernier, un outil vous permettant de réaliser un autodiagnostic de votre entreprise en quelques heures, quelques clics, et gratuitement.



De g. à dr. : **Gaston Trauffler, Christophe Gence, Pierre Mangers** et **Yves Even** du département Entrepreneur de l'Année - Entrepreneuriat/PME et entreprises familiales, EY Luxembourg.

Fort de son ancrage local et d'une expérience internationale de plus de 90 ans dans le secteur des PME et des entreprises familiales, étayée à l'appui par des initiatives reconnues telles que l'*Entrepreneur de l'Année* ou la création du *EY Global Family Business Center of Excellence*, le cabinet EY Luxembourg supporte le lancement de cet outil par le ministère de l'Economie. Rencontre avec Yves Even, responsable du département Entrepreneur de l'Année - Entrepreneuriat/PME et

entreprises familiales, Christophe Gence, coordinateur de ce département, et Pierre Mangers, leader du Secteur Public chez EY Luxembourg.

### **Quelles sont les raisons pour lesquelles EY encourage les dirigeants de PME à faire un autodiagnostic ?**

**Yves Even** - Tout simplement parce que les défis qui attendent les entreprises luxembourgeoises sont considérables,

et notamment pour les entreprises familiales. Le *business model* mis en place par la ou les générations précédentes n'est plus viable à court terme. Les entreprises doivent s'adapter aux nouvelles technologies, à l'internationalisation, aux nouvelles générations qui arrivent et qui ont des besoins différents... Tout cela aura des répercussions non seulement sur le *business model* traditionnel, mais sur leur management, sur leurs ressources humaines... Pour les entreprises familiales, il ne s'agit plus de compter sur un membre de la famille pour passer la main, il faut que celui-ci ait les compétences et puisse permettre à l'entreprise de relever les défis qui s'annoncent. Si une entreprise veut assurer sa pérennité, elle doit se remettre sans cesse en question. Pour cela, elle doit connaître impérativement ses forces

---

**Si une entreprise veut assurer sa pérennité, elle doit se remettre sans cesse en question. Pour cela, elle doit connaître impérativement ses forces et ses faiblesses, et pallier à celles-ci le plus rapidement possible. (Yves Even)**

---

**Il faut considérer le Business Check comme une radiographie de l'entreprise à un moment donné. En fonction de l'analyse, le chef d'entreprise peut alors se tourner vers son avocat, son banquier, son comptable, une chambre professionnelle ou un cabinet comme le nôtre. (Pierre Mangers)**

et ses faiblesses, et pallier à celles-ci le plus rapidement possible.

### **En quoi consiste cet autodiagnostic ?**

**Pierre Mangers** - Le Business Check, outil développé par la DG PME et Entrepreneuriat du ministère de l'Économie, repose sur 4 axes : votre stratégie, votre organisation, votre gestion des clients et votre performance financière. Grâce à un questionnaire qualitatif (auto-évaluation en 50 questions sur base d'une échelle allant de 1 à 5) et quantitatif (basé sur la saisie simplifiée de données comptables extraites des derniers bilans et comptes de résultats), le dirigeant peut obtenir, en 2-3 heures seulement, un rapport précisant la situation actuelle de son entreprise sur 24 propositions d'améliorations, sa maturité sur chacun des 4 piliers précités et un ensemble de points forts et de points faibles sur chaque pilier.

Dans le futur, le *business model* est inévitablement amené à changer. Cet outil est donc une bonne occasion de le tester et de voir si l'entreprise est

toujours en phase avec son temps, si elle est à même de gérer les crises, de plus en plus nombreuses aujourd'hui, et de consolider la pérennité de ses activités. Pour les entreprises familiales, soumises à de multiples pressions, cet outil revêt un caractère encore plus important. Il faut considérer le Business Check comme une radiographie de l'entreprise à un moment donné. En fonction de l'analyse, le chef d'entreprise peut alors se tourner vers son avocat, son banquier, son comptable, une chambre professionnelle ou un cabinet comme le nôtre.

### **Comment réaliser cet autodiagnostic et comment l'Etat intervient-il en finalité ?**

**Christophe Gence** - Il faut se rendre sur le site [www.businesscheck.lu](http://www.businesscheck.lu). Un tutoriel pour naviguer sur l'outil est disponible, mais tout a été conçu dans un souci d'extrême simplification afin qu'il soit accessible à toute PME (on se base ici sur la définition européenne de la PME). Après avoir répondu aux deux questionnaires, l'onglet Résultats fait apparaître des conclusions

relatives aux points forts de l'entreprise, comme par exemple : « *Il semble que votre entreprise a un processus de gestion des Ressources humaines adéquat* » ou « *est dans une position favorable pour négocier avec ses fournisseurs...* » et aux points faibles : « *Il semble que votre entreprise n'a pas une politique de gestion des risques idéale* », etc. En fonction des propositions d'améliorations identifiées, une aide de l'Etat peut être accordée pour les PME qui décideront de faire appel à des conseils externes. Toute PME correspondant aux critères d'éligibilité de la loi-cadre des PME aura la possibilité, à la suite de son évaluation, de profiter d'une aide de l'Etat pour supporter ses démarches en vue d'améliorer les faiblesses identifiées (demande à effectuer auprès du ministère de l'Économie – DG PME et Entrepreneuriat). Cette aide ne peut excéder 50 % du montant de la prestation de conseil, sans dépasser toutefois le montant de 100.000 EUR.

**Propos recueillis par  
Isabelle Couset**

**Après avoir répondu aux deux questionnaires, l'onglet Résultats fait apparaître des conclusions relatives aux points forts et faibles de l'entreprise. En fonction des propositions d'améliorations identifiées, une aide de l'Etat peut être accordée pour les PME qui décideront de faire appel à des conseils externes. (Christophe Gence)**